

PROCES-VERBAL
REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU C.C.A.S.
DU 22 MAI 2023 à 18h30

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à 18h30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Grabels, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de Grabels sous la présidence de Monsieur René REVOL, Président du C.C.A.S.

Le Conseil d'Administration siège exceptionnellement en séance publique puisque les membres du Conseil Municipal sont présents mais ne prennent pas part au vote.
Cette séance est ouverte au public car aucune délibération ne relève d'information protégée par le secret professionnel.

Nombre de membres en exercice : 15

I. OUVERTURE DE SEANCE

La séance est ouverte à 18h30.

II. APPEL NOMINATIF DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est procédé à l'appel nominatif des membres par Madame la Vice-Présidente.

Présent(s) : 10

- René REVOL, Maire de Grabels, Président du CCAS,
- Nathalie VERDIER, Adjointe aux solidarités, Vice-présidente du CCAS,
- Harmonie DUMON, personne qualifiée
- Jacqueline DURRIEU, représentant l'association Lous Saussaies,
- Franck FIANDINO, Adjoint aux finances,
- Pascal HEYMES, Conseiller Municipal, membre de l'opposition,
- Christine MAJOREL, Conseillère municipale déléguée aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap,
- Najat MOGHEL, Conseillère Municipale déléguée au logement,
- Laurence RICHARD, représentant l'association Gutenberg-Grabels
- Jean-Loup RICHE, Conseiller Municipal délégué à l'emploi et à l'insertion professionnelle.

Absent(s) : 1

- Maryse PREUMONT, représentant La Croix Rouge Française.

Procuration(s) : 4

- Maire-Anick ALEXANDRE, représentant l'association La Dentellière, procuration à René REVOL,
- Nicole ANSIDEI, Conseillère Municipale, membre de l'opposition, procuration à Pascal HEYMES,
- Claude FONTAINE, personne qualifiée, procuration à Nathalie VERDIER,
- Jacqueline NICOLE, représentant l'UDAF, procuration à Harmonie DUMON.

Marie COUDRAY-COUDER, directrice du CCAS, est secrétaire de séance.

III. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

Date de convocation : le 16 mai 2023 avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

➤ Affaires :

1. Subvention Fonds de Solidarité pour le Logement

Monsieur le Président soumet au vote.

Vote :

Adopté à l'unanimité

IV. INFORMATIONS GENERALES

Présentation de la politique sociale communale

Voir document en Annexe 1.

V. AFFAIRES

AFFAIRE N°1 FINANCES – Subvention Fonds de Solidarité pour le logement

Monsieur le Président expose :

Le Fonds de Solidarité pour le Logement - FSL a été créé en 1990 par la loi 90-449 du 31 mai 1990.

Depuis le 1er janvier 2017, le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est placé sous l'autorité du Président de Montpellier Méditerranée Métropole pour le territoire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal.

Les champs d'intervention du FSL se répartissent de la façon suivante :

- Aides financières sous forme de prêts et de subventions : aides à l'accès au logement – dettes de loyer – dettes énergie – dettes téléphone.
- Actions territorialisées : accompagnement social lié au logement ASLL – aide à la recherche de logement – logements temporaires – médiation locative...
- Prévention des expulsions locatives (PEL).

La Caisse d'Allocations Familiales, chargée de la gestion financière du FSL, demande une participation financière de la commune de Grabels pour l'année 2023 d'un montant de 250 €, montant équivalent à celui de 2022.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- ✓ D'accorder une subvention de 250 € à la CAF au titre du FSL 2023.

DÉBAT

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président soumet au vote.

Vote :

Adopté à l'unanimité

VI. QUESTIONS DIVERSES

M. le Président interroge l'assemblée ; personne ne demande la parole.

VII. INFORMATIONS OBLIGATOIRES :

DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Les décisions de la Commission Permanente sont présentées par Madame DUMON :

Date	Objet	Montant accordé	Nature de l'aide	Commentaire
17/04/2023	Véhicule réparation	200,00 €	Subvention	Versement au(x) Bénéficiaire(s)
	Véhicule réparation	100,00 €	Prêt	Le Bénéficiaire renonce au prêt
	Véhicule réparation	300,00 €	Subvention	Versement au(x) Bénéficiaire(s)
	Dette locative	300,00 €	Subvention	Versement au Bailleur
15/05/2023	Electricité	192,00 €	Subvention	Versement au Fournisseur
	Electricité	192,00 €	Prêt	Versement au Fournisseur
	Assurance	391,55 €	Subvention	Versement à l'assurance

TOTAL	1 675,55 €
--------------	-------------------

Total Subventions	1 383,55 €
Total Prêts	292,00 €

**17 DEMANDES EN 2023 5.125.55 €
DONT 3.733.55 SUBV ET 1.392 € PRET
TOTAL 2022 : 2.6791.78 €**

DECISIONS DU PRESIDENT

Pas de Décision du Président depuis le dernier conseil d'administration.

DOMICILIATION

Nombre de domiciliations en cours au 30/04/2023 : 17

- 1 entrée et 4 sorties depuis 31/03/2023
- 6 femmes – 11 hommes.